

GALA 20
IRSEQ 26
SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

Guide des candidatures

INTRODUCTION

Ce guide se veut un outil pour vous aider à remplir les formulaires de mise en candidature pour le Gala RSEQ régional.

Pour chacune des quatorze catégories, nous tenterons de clarifier les critères associés à ces catégories en vous expliquant, le plus concrètement possible, ce qui est attendu du comité de sélection.

Notez que la période d'admissibilité pour les faits décrits est du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026. Toute information qui ne s'inscrit pas dans cette période ne sera pas prise en compte par le comité de sélection et pourra même nuire à la candidature s'il y a trop d'informations des années antérieures.

1. ÉLÈVE FÉMININE DE 6^e ANNÉE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES

Conditions préalables :

Dans les conditions préalables pour cette catégorie, il est essentiel que l'élève ait une moyenne générale de 80 % ou plus, même si aucun point n'y est attribué. Veuillez fournir la note de la moyenne générale.

Une autre condition préalable stipule que l'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'elle n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Performances sportives (30 %)

- Sports pratiqués et niveaux impliqués durant cette année scolaire :
Ex. : Soccer D1, natation D2, athlétisme D3.
- Nombre de compétitions officielles :
Ex. : 5 compétitions régionales, 1 provinciale.
- Résultats obtenus :
Ex. : Médaille d'or en natation régionale, 4^e place en cross-country provincial.
- Nombre moyen d'entraînements par semaine :
Ex. : 4 entraînements/semaine.

2 Activités sportives hors école (15 %)

- Sports civils ou clubs fréquentés :
Ex. : Club de gymnastique, ligue de hockey.
- Événements ou activités sportives hors école :
Ex. : Tournoi interclubs, camp d'été sportif.
- Fréquence de participation :
Ex. : Séances d'entraînement 2 fois/semaine, 1 événement par mois.

3 Implication scolaire et communautaire (15 %)

- Comités ou projets scolaires :
Ex. : Comité environnement, conseil étudiant.
- Bénévolat ou travail (nombre d'heures et type d'activité) :
Ex. : 15 h – aide à la bibliothèque, collecte de fonds, arbitrage, entraîneure.
- Rôle dans ces activités :
Ex. : Présidente du comité, membre actif, entraîneure-adjointe.

4 Valeurs et leadership (10 %)

- Exemples d'esprit sportif et leurs impacts :
Ex. : Encourage ses coéquipières, partage ses connaissances techniques.
 - Attitude positive observée :
Ex. : Motivante pour le groupe, crée une ambiance agréable.
 - Engagement auprès des pairs et projets :
Ex. : Aide les plus jeunes à s'entraîner, capitaine.
-

5 Réussite éducative et aptitudes personnelles (30 %)

- Organisation personnelle et discipline :
Ex. : Horaire structuré, gestion efficace du temps
 - Performance académique :
Ex. : Moyenne générale de 90 % et plus, obtention de distinctions scolaires.
 - Transfert de compétences entre les sphères sportives et académiques :
Ex. : Application de la rigueur développée dans l'entraînement sportif à l'étude, utilisation du leadership acquis en contexte sportif dans les travaux d'équipe scolaires
-

2. ÉLÈVE MASCULIN DE 6^e ANNÉE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES

Veillez-vous référer à la catégorie 1 ; les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.

3. ÉCOLE PRIMAIRE AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS SON MILIEU

Conditions préalables :

L'école doit avoir démontré qu'elle endosse les valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'école remplit cette condition et qu'elle n'a pas encouragé ou fermé les yeux sur des manquements à l'éthique sportive au sein des équipes sportives de son école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Développement du programme d'activités physiques et sportives (30 %)

- Nouveaux programmes ou bonification de l'offre existante :
Ex. : Création d'un club de course, ajout d'un midi actif, mise en place d'un programme de yoga matinal.
 - Activités parascolaires, défis collectifs, initiatives pour faire bouger les élèves :
Ex. : Défi santé mensuel, tournoi interclasse, récréation active animée.
 - Nombre d'élèves touchés :
Ex. : 80 % des élèves participent à au moins une activité physique organisée.
-

2 Participation aux projets du RSEQ (30 %)

- Nombre de projets RSEQ promus :
Ex. : Participation à PR1MO, ISO-ACTIF, Défi Moi j'croque et La Rentrée sportive.
 - Nombre d'élèves participant·es :
Ex. : 75 % des élèves ont participé à au moins un projet.
 - Nombre d'équipes sportives et sports offerts :
Ex. : 4 équipes sportives (soccer, basketball, cross-country, volleyball).
-

3 Reconnaissance externe (10 %)

- Prix, mentions, subventions reçues :
Ex. : Mention honorifique régionale, subvention pour le développement d'un programme sport-études.
- Articles ou reportages dans les médias :
Ex. : Article dans le journal local ou régional sur les performances sportives de l'école.

4 Soutien au perfectionnement professionnel des intervenant·es (20 %)

- Formations suivies :
Ex. : Formation 3R du RSEQ, atelier sur les commotions cérébrales, colloque en éducation physique.
- Libération de tâches pour permettre l'implication :
Ex. : Enseignant·e libéré·e pour encadrer une équipe sportive.
- Participation à des comités ou bureaux du RSEQ :
Ex. : Participation à une commission sectorielle du RSEQ.

5 Initiatives particulières ou innovantes (10 %)

- Projets originaux ou inspirants :
Ex. : Création d'un parcours santé en collaboration avec la ville, défi intergénérationnel avec les familles.
- Impacts mesurables sur les élèves ou le milieu :
Ex. : Augmentation du taux de participation aux activités physiques, participation accrue du personnel ou des partenaires.
- Collaboration avec la communauté :
Ex. : Partenariat avec un centre communautaire pour offrir des activités sportives après l'école.

4. ÉCOLE SECONDAIRE AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS SON MILIEU

Conditions préalables :

L'école doit avoir démontré qu'elle endosse les valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'école remplit cette condition et qu'elle n'a pas encouragé ou fermé les yeux sur des manquements à l'éthique sportive au sein des équipes sportives de son école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Développement du programme d'activités physiques et sportives (30 %)

- Nouveaux programmes ou bonification de l'offre existante :
Ex. : Création d'un programme parascolaire, ajout d'un club de plein air, mise en place d'un entraînement libre en salle, modifications des postes.
- Activités parascolaires, défis collectifs, initiatives pour faire bouger les élèves :
Ex. : Défi interniveaux, tournoi interclasses, programme de récréation active.
- Nombre d'élèves rejoint·es cette année, comparé aux années précédentes :
Ex. : 80 % des élèves participent à au moins une activité physique organisée en 2026, comparativement à 70 % en 2025.

2 Participation aux projets du RSEQ (30 %)

- Nombre de projets RSEQ promus :
Ex. : Participation à IN MOVEO.
 - Nombre d'élèves participant·es :
Ex. : 75 % des élèves ont participé à au moins un projet.
 - Nombre d'équipes sportives et sports offerts :
Ex. : 8 équipes sportives (soccer, basketball, volleyball, badminton, cross-country, flag football, cheerleading, futsal).
-

3 Reconnaissance externe (10 %)

- Prix, mentions, subventions reçues :
Ex. : Mention honorifique régionale, subvention pour le développement d'un programme sport-études.
 - Articles ou reportages dans les médias :
Ex. : Article dans le journal local ou régional sur les performances sportives de l'école.
-

4 Soutien au perfectionnement professionnel des intervenant·es (20 %)

- Formations suivies :
Ex. : Formation 3R du RSEQ, atelier sur les commotions cérébrales, colloque en éducation physique.
 - Libération de tâches pour permettre l'implication :
Ex. : Enseignant·e libéré·e pour encadrer une équipe sportive.
 - Participation à des comités ou bureaux du RSEQ :
Ex. : Participation à une commission sectorielle du RSEQ.
-

5 Initiatives particulières ou innovantes (10 %)

- Projets originaux ou inspirants :
Ex. : Organisation d'un marathon scolaire, projet de mentorat sportif entre élèves du secondaire et du primaire.
- Impacts mesurables sur les élèves ou le milieu :
Ex. : Augmentation du taux de participation aux activités physiques, participation accrue du personnel ou des partenaires.
- Collaboration avec la communauté :
Ex. : Partenariat avec un centre communautaire pour offrir des activités sportives après l'école.

5. ENTRAÎNEURE PAR EXCELLENCE

Conditions préalables :

Pour être considérée, l'entraîneure doit obligatoirement avoir terminé et réussi une certification Profil compétition-introduction ou une formation équivalente reconnue par la fédération sportive. Le numéro du passeport PNCE doit être inscrit sur le formulaire de candidature, à l'emplacement prévu à cet effet.

L'entraîneure doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'entraîneuse remplit cette condition et qu'elle n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son entraînement ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant (40 %)

- Nombre d'équipes, niveaux encadrés et sport :
Ex. : Entraîneure de 3 équipes (basketball benjamin, soccer cadet, football juvénile).
 - Événements et compétitions (local, régional, provincial) :
Ex. : Participation au championnat régional de volleyball, tournoi provincial de soccer scolaire.
 - Résultats obtenus par les équipes encadrées :
Ex. : Médaille d'or au régional, qualification provinciale, amélioration du classement d'une équipe.
-

2 Rayonnement dans son milieu (20 %)

- Implication dans le développement vertical d'une discipline :
Ex. : Mise en place d'un programme de développement du basketball de la 1^{re} à la 5^e secondaire.
 - Encadrement de plusieurs niveaux :
Ex. : Entraîneure des équipes Mini, Benjamin et Juvénile dans la même discipline.
 - Mentorat ou accompagnement d'athlètes ou d'autres entraîneur·es :
Ex. : Accompagnement de nouveaux entraîneur·es, animation d'ateliers internes, gestions des crises, aide aux devoirs/études.
-

3 Implication administrative (20 %)

- Participation à des comités, conseils d'administration ou bureaux sportifs :
Ex. : Membre du comité régional de planification des compétitions, participation à une commission du RSEQ régional.
- Contribution à l'organisation ou à la structuration d'un programme :
Ex. : Élaboration du calendrier sportif de l'école, coordination des inscriptions aux ligues scolaires.

4 Perfectionnement professionnel (20 %)

- Formations suivies :
Ex. : Formation sur les commotions cérébrales, atelier sur la nutrition sportive, certification 3R.
 - Participation à des colloques, ateliers ou stages :
Ex. : Colloque provincial des entraîneur·es, stage de perfectionnement en volleyball.
 - Engagement dans l'amélioration continue de ses compétences :
Ex. : Suivi annuel de formations, implication dans des groupes de discussion ou de développement pédagogique.
-

6. ENTRAÎNEUR PAR EXCELLENCE

Veillez-vous référer à la catégorie 5 ; les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.

7. ÉQUIPE FÉMININE DE DIVISION 3 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE

Conditions préalables :

L'équipe dans son ensemble doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'équipe remplit cette condition et que les élèves de cette équipe n'ont pas eu de manquement à l'éthique sportive au sein du groupe, dans leur sport et dans leur comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant (40 %)

- Participations aux compétitions régionales et/ou provinciales :
Ex. : Participation au championnat régional de basketball, qualification au provincial de cross-country.
 - Résultats obtenus :
Ex. : Médaille d'argent au régional, 1^{re} place en saison régulière, amélioration du classement par rapport à l'an dernier.
 - Progression ou constance dans les performances :
Ex. : Équipe ayant atteint les séries éliminatoires pour une 3^e année consécutive.
-

2 Rayonnement de la discipline dans le milieu (30 %)

- Activités de rayonnement ou de promotion du sport :
Ex. : Démonstration du sport auprès des élèves du 1^{er} cycle, organisation d'un tournoi amical interécoles.
 - Encadrement ou mentorat auprès d'autres élèves :
Ex. : Membres de l'équipe qui entraînent une équipe Mini ou initient les plus jeunes à la discipline.
 - Collectes de fonds ou initiatives pour soutenir la pratique :
Ex. : Vente de produits pour financer un déplacement, organisation d'un événement bénéfice.
-

3 Valeurs et esprit sportif (10 %)

- Comportement exemplaire en compétition :
Ex. : Aucun avertissement ou comportement antisportif, attitude respectueuse constante.
 - Soutien entre coéquipiers :
Ex. : Encouragements mutuels, entraide lors des entraînements ou des matchs.
 - Respect des adversaires et des officiels :
Ex. : Félicitations aux équipes adverses, respect des décisions arbitrale
-

4 Encadrement et soutien à la réussite académique (20 %)

- Mesures mises en place pour favoriser la réussite scolaire :
Ex. : Suivi académique obligatoire pour les membres de l'équipe, rencontres avec les enseignants.
- Règles ou politiques internes liées à l'équilibre sport/études :
Ex. : Participation aux matchs conditionnelle à la réussite scolaire.
- Accommodements ou suivis pédagogiques :
Ex. : Horaire adapté lors des compétitions, périodes d'étude encadrées.

8. ÉQUIPE MASCULINE DE DIVISION 3 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE

Veillez-vous référer à la catégorie 7; les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.

9. ÉQUIPE DE DIVISION 1 OU 2 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE

Veillez-vous référer à la catégorie 7; les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.

10. ÉLÈVE ATHLÈTE FÉMININE DE NIVEAU SECONDAIRE AYANT DÉMONTRÉ UNE PERSÉVÉRANCE ACADÉMIQUE ET SPORTIVE

Conditions préalables :

L'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école. Veuillez fournir la note de la moyenne générale.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Persévérance sportive dans le réseau du sport étudiant (30 %)

- Participation à des programmes du RSEQ au niveau régional et/ou provincial :
Ex. : Membre d'une équipe de volleyball scolaire
 - Résultats obtenus ou progression sportive :
Ex. : Amélioration des performances personnelles, passage d'un niveau local à régional.
 - Efforts soutenus malgré les défis :
Ex. : Maintien de l'engagement sportif malgré une blessure ou des difficultés personnelles.
-

2 Persévérance académique et progression scolaires (30 %)

- Évolution des résultats scolaires :
Ex. : Hausse de la moyenne générale de 65 % à 78 % au cours de l'année.
 - Efforts constants pour améliorer ses compétences :
Ex. : Participation à des périodes de récupération, tutorat ou soutien pédagogique.
 - Maintien de l'engagement scolaire malgré les obstacles :
Ex. : Retour à l'école après une absence prolongée, gestion d'un trouble d'apprentissage.
-

3 Persévérance personnelle face aux défis (30 %)

- Nature des défis rencontrés :
Ex. : Difficultés familiales, problèmes de santé, adaptation à un nouvel environnement.
 - Stratégies mises en place pour les surmonter :
Ex. : Demande d'aide, implication dans des activités structurantes, discipline personnelle.
 - Résilience et ténacité démontrées :
Ex. : Maintien de la motivation et de l'implication malgré les circonstances.
-

4 Valeurs et attitude (10 %)

- Comportement positif et inspirant :
Ex. : Encourage ses pairs, attitude respectueuse et motivante.
 - Engagement dans son milieu :
Ex. : Participation à des activités scolaires ou communautaires malgré les défis.
 - Exemples concrets d'esprit sportif et de leadership :
Ex. : Soutien à un·e coéquipier·ière en difficulté, rôle de modèle auprès des plus jeunes
-

11. ÉLÈVE ATHLÈTE MASCULIN DE NIVEAU SECONDAIRE AYANT DÉMONTRÉ UNE PERSÉVÉRANCE ACADÉMIQUE ET SPORTIVE

Veillez-vous référer à la catégorie 10 ; les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.

12. ÉLÈVE AYANT CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT D'UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF DANS SON MILIEU

Conditions préalables :

L'élève retenu doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que le candidat ou la candidate remplit cette condition et n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Initiatives mises en place pour promouvoir les SHV (Saines habitudes de vie) (60 %)

- Création ou animation d'activités liées aux SHV :
Ex. : Organisation d'un défi santé, animation d'un club de marche ou de yoga.
- Fréquence des actions ou interventions dans l'école :
Ex. : Animation hebdomadaire d'une activité, suivi régulier d'un projet.
- Durée de l'engagement :
Ex. : Implication soutenue tout au long de l'année scolaire.
- Implication dans des projets ou campagnes de sensibilisation :
Ex. : Participation à ISO-ACTIF, PR1MO, Défi Moi j'croque, ou création d'affiches et capsules vidéo.

2 Mobilisation des pairs et de la communauté scolaire (30 %)

- Nombre d'élèves mobilisé·es ou touché·es par les initiatives :
Ex. : 75 % des élèves ont participé à une activité organisée par le jeune.
- Capacité à rassembler et à motiver les autres :
Ex. : Création d'un comité SHV, animation de groupes d'élèves.
- Collaboration avec le personnel ou des partenaires externes :
Ex. : Travail avec l'infirmière scolaire, les éducateurs ou des organismes communautaires.

3 Valeurs et leadership (10 %)

- Exemples d'esprit sportif et leurs impacts :
Ex. : Encouragement des coéquipier·ères, partage des connaissances techniques.
- Attitude positive observée :
Ex. : Motivante pour le groupe, crée une ambiance agréable.
- Engagement auprès des pairs :
Ex. : Aide les plus jeunes à s'entraîner, capitaine.

13. ÉLÈVE-ATHLÈTE FÉMININE DE 5^e SECONDAIRE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES

Conditions préalables :

Dans les conditions préalables pour cette catégorie, il est essentiel que l'élève ait une moyenne générale de 80 % ou plus, même si aucun point n'y est attribué. Veuillez fournir la note de la moyenne générale.

Une autre condition préalable stipule que l'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'elle n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Participation et performances sportives dans le réseau du sport étudiant (30 %)

- Sports pratiqués et niveaux :
Ex. : Volleyball D2, athlétisme D1.
- Nombre de compétitions officielles :
Ex. : 4 compétitions régionales, 2 provinciales.
- Résultats obtenus :
Ex. : Médaille d'argent au championnat régional, qualification provinciale.
- Fréquence des entraînements :

2 Implication personnelle pour le développement du sport et autres (15 %)

- Encadrement ou mentorat auprès d'autres élèves :
Ex. : Entraîneure d'une équipe mini, animation d'ateliers pour les plus jeunes.
- Participation à des projets et/ou comités :
Ex. : Comité du bal des finissants, comité sportif de l'école.
- Initiatives personnelles :
Ex. : Organisation d'un tournoi amical, création de contenu pour valoriser sa discipline sportive.

3 Participation à des activités physiques et sportives hors école (15 %)

- Sports civils ou clubs fréquentés :
Ex. : Club de soccer, ligue de basketball municipale.
- Événements ou activités sportives externes :
Ex. : Marathon de Montréal, Tour de l'île.
- Fréquence de participation :
Ex. : 2 fois/semaine, 1 événement par mois, 3 à 5 entraînements par semaine.

4 Valeurs et leadership (10 %)

- Exemples d'esprit sportif et leurs impacts:
Ex. : Encouragement des coéquipières, partage des connaissances techniques.
 - Attitude positive observée :
Ex. : Motivante pour le groupe, crée une ambiance agréable.
 - Engagement auprès des pairs et projets :
Ex. : Aide les plus jeunes à s'entraîner, capitaine.
-

5 Réussite éducative et aptitudes personnelles (30 %)

- Organisation personnelle et discipline :
Ex. : Horaire structuré, gestion efficace du temps.
 - Performance académique :
Ex. : Moyenne générale de 90 % et plus, obtention de distinctions scolaires.
 - Transfert de compétences entre les sphères sportives et académiques :
Ex. : Application de la rigueur développée dans l'entraînement sportif à l'étude, utilisation du leadership acquis en contexte sportif dans les travaux d'équipe scolaires.
-

14. ÉLÈVE-ATHLÈTE MASCULIN DE 5^e SECONDAIRE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES

Veillez-vous référer à la catégorie 13 ; les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.

15. ÉLÈVE-ATHLÈTE DU PROGRAMME « SPORTS INCLUSIFS » AYANT DÉMONTRÉ UNE PERSÉVÉRANCE ACADÉMIQUE ET SPORTIVE.

Conditions préalables :

L'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Décrivez les améliorations marquées de l'élève-athlète au niveau sportif (50%)

- Amélioration des performances :
Ex. : Quels sports sont pratiqués, à quel niveau, à quelle fréquence, quels sont les résultats obtenus?
 - Expliquez également ce que l'élève a amélioré et comment il a réussi à le faire.
-

2 L'athlète démontre une amélioration dans son parcours académique (50%)

- Donnez des exemples concrets qui démontrent ce que l'élève a amélioré et comment il a réussi à le faire
- Décrivez comment la pratique d'un sport a influencé son parcours académique et/ou l'a motivé et stimulé

16. PRIX « GÉNÉREUX ». PRIX ÉRIC GAUTHIER.

Conditions préalables :

Le bénévole doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que le candidat remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général. De plus, les faits présentés doivent obligatoirement déborder des tâches rémunérées du candidat.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Décrire quelle a été l'implication du candidat dans le milieu du sport étudiant (50%)

- Implication du candidat :
Ex. : Quels sports sont pratiqués, à quel niveau, à quelle fréquence, quels sont les résultats obtenus?
 - L'importance du ou des sports pour le bénévole avec le plus de détails possible :
Ex. : Pourquoi faire du bénévolat dans ce sport
-

2 Quelle a été l'implication du candidat dans les différents comités à l'intérieur de l'école autres que dans le milieu sportif (35%)

- Décrivez l'implication du candidat au niveau scolaire :
Ex : Est-il impliqué dans son école (comité et/ou activités) ?
 - Démontrez-nous ce qui fait de ce candidat une personne qui se démarque par son implication à l'extérieur du milieu sportif.
-

3 Avoir démontré de la disponibilité et une qualité d'implication durant la période visée (15%)

- Décrivez en quoi consiste le bénévolat du candidat :
Ex : Parlez du nombre d'heures de bénévolat, des initiatives, de la qualité et de la fréquence des implications, etc.
-

17. ÉLÈVE-ATHLÈTE FÉMININE DE LA RELÈVE SECTEUR PRIMAIRE.

Conditions préalables :

Dans les conditions préalables pour cette catégorie, il est essentiel que l'élève ait une moyenne générale de 80% ou plus même si aucuns points n'y sont attribués.

Une autre condition préalable stipule que l'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Faire le portrait de la participation sportive et des performances de la candidate au niveau local et/ou régional (45%)

- Implication du candidat :
Ex. : Quels sports sont pratiqués, à quel niveau, à quelle fréquence, quels sont les résultats obtenus?
 - Décrivez-nous l'importance du ou des sports pour la candidate.
-

2 Démontrez un dossier exemplaire d'apprentissage et d'acquisition de compétences (30%)

- Décrivez le parcours de l'élève au niveau académique :
Ex : Quels sont ses résultats ? Quelles sont ses habitudes de travail ?
 - Comment se comporte-t-il en classe avec l'enseignant et ses camarades?
-

3 S'être impliqué personnellement dans les activités de son école (20%)

- Implication du candidat dans des activités et/ou comités de son école :
Ex : Présidente de son école, bénévoles lors d'activités/événements thématiques, etc.
 - Démontrez-nous que cette candidate se démarque par son implication, en plus de maintenir une moyenne de 80% et plus.
-

4 Participer à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école (5%)

- Décrivez les participations sportives de la personne en dehors de son école :
Ex : Elle pratique une ou des activités physiques ou sportives en famille, elle s'entraîne plusieurs fois par semaine, elle participe au Marathon de Montréal, etc.
-

18. ÉLÈVE-ATHLÈTE MASCULIN DE LA RELÈVE SECTEUR PRIMAIRE.

Conditions préalables :

Dans les conditions préalables pour cette catégorie, il est essentiel que l'élève ait une moyenne générale de 80% ou plus même si aucuns points n'y sont attribués.

Une autre condition préalable stipule que l'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Faire le portrait de la participation sportive et des performances de la candidate au niveau local et/ou régional (45%)

- Implication du candidat :
Ex. : Quels sports sont pratiqués, à quel niveau, à quelle fréquence, quels sont les résultats obtenus?
 - Décrivez-nous l'importance du ou des sports pour l'élèves.
-

2 Démontrez un dossier exemplaire d'apprentissage et d'acquisition de compétences (30%)

- Décrivez le parcours de l'élève au niveau académique :
Ex : Quels sont ses résultats ? Quelles sont ses habitudes de travail ?
 - Comment se comporte-t-il en classe avec l'enseignant et ses camarades?
-

3 S'être impliqué personnellement dans les activités de son école (20%)

- Implication du candidat dans des activités et/ou comités de son école :
Ex : Présidente de son école, bénévoles lors d'activités/événements thématiques, etc.
 - Démontrez-nous que cette personne se démarque par son implication, en plus de maintenir une moyenne de 80% et plus.
-

4 Participer à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école (5%)

- Décrivez les participations sportives de la personne en dehors de son école :
Ex : Elle pratique une ou des activités physiques ou sportives en famille, elle s'entraîne plusieurs fois par semaine, elle participe au Marathon de Montréal, etc.
-

19. ÉLÈVE-ATHLÈTE FÉMININE D'ÂGE BENJAMIN AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES.

Conditions préalables :

Dans les conditions préalables pour cette catégorie, il est essentiel que l'élève ait une moyenne générale de 80% ou plus même si aucuns points n'y sont attribués.

Une autre condition préalable stipule que l'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Faire le portrait de la participation sportive et des performances de la candidate au niveau local et/ou régional (45%)

- Implication du candidat :
Ex. : Quels sports sont pratiqués, à quel niveau, à quelle fréquence, quels sont les résultats obtenus?
 - Décrivez-nous l'importance du ou des sports pour la candidate.
-

2 Démontrez un dossier exemplaire d'apprentissage et d'acquisition de compétences (30%)

- Décrivez le parcours de l'élève au niveau académique :
Ex : Quels sont ses résultats ? Quelles sont ses habitudes de travail ?
 - Comment se comporte-t-il en classe avec l'enseignant et ses camarades ?
-

3 S'être impliqué personnellement dans les activités de son école (20%)

- Implication de la candidate dans des activités et/ou comités de son école :
Ex : Présidente de son école, bénévoles lors d'activités/événements thématiques, etc
 - Démontrez-nous que cette candidate se démarque par son implication, en plus de maintenir une moyenne de 80% et plus
-

4 Participer à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école (5%)

- Décrivez les participations sportives de la personne en dehors de son école :
Ex : Elle pratique une ou des activités physiques ou sportives en famille, elle s'entraîne plusieurs fois
-

20. ÉLÈVE-ATHLÈTE MASCULIN D'ÂGE BENJAMIN AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES.

Conditions préalables :

Dans les conditions préalables pour cette catégorie, il est essentiel que l'élève ait une moyenne générale de 80% ou plus même si aucuns points n'y sont attribués.

Une autre condition préalable stipule que l'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Faire le portrait de la participation sportive et des performances de la candidate au niveau local et/ou régional (45%)

- Implication du candidat :
Ex. : Quels sports sont pratiqués, à quel niveau, à quelle fréquence, quels sont les résultats obtenus?
 - Décrivez-nous l'importance du ou des sports pour l'élève.
-

2 Démontrez un dossier exemplaire d'apprentissage et d'acquisition de compétences (30%)

- Décrivez le parcours de l'élève au niveau académique :
Ex : Quels sont ses résultats ? Quelles sont ses habitudes de travail ?
 - Comment se comporte-t-il en classe avec l'enseignant et ses camarades ?
-

3 S'être impliqué personnellement dans les activités de son école (20%)

- Implication du candidat dans des activités et/ou comités de son école :
Ex : Présidente de son école, bénévoles lors d'activités/événements thématiques, etc
 - Démontrez-nous que cette personne se démarque par son implication, en plus de maintenir une moyenne de 80% et plus
-

4 Participer à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école (5%)

- Décrivez les participations sportives de la personne en dehors de son école :
Ex : Il pratique une ou des activités physiques ou sportives en famille, il s'entraîne plusieurs fois par semaine, il participe au Marathon de Montréal, etc.
-

21. ÉLÈVE-ATHLÈTE FÉMININE D'ÂGE CADET AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES.

Conditions préalables :

Dans les conditions préalables pour cette catégorie, il est essentiel que l'élève ait une moyenne générale de 80% ou plus même si aucuns points n'y sont attribués.

Une autre condition préalable stipule que l'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Faire le portrait de la participation sportive et des performances de la candidate au niveau local et/ou régional (45%)

- Implication du candidat :
Ex. : Quels sports sont pratiqués, à quel niveau, à quelle fréquence, quels sont les résultats obtenus?
 - Décrivez-nous l'importance du ou des sports pour la candidate
-

2 Démontrez un dossier exemplaire d'apprentissage et d'acquisition de compétences (30%)

- Décrivez le parcours de l'élève au niveau académique :
Ex : Quels sont ses résultats ? Quelles sont ses habitudes de travail ?
 - Comment se comporte-t-elle en classe avec l'enseignant et ses camarades?
-

3 S'être impliqué personnellement dans les activités de son école (20%)

- Implication du candidat dans des activités et/ou comités de son école :
Ex : Présidente de son école, bénévoles lors d'activités/événements thématiques, etc
 - Démontrez-nous que cette candidate se démarque par son implication, en plus de maintenir une moyenne de 80% et plus
-

4 Participer à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école (5%)

- Décrivez les participations sportives de la personne en dehors de son école :
Ex : Elle pratique une ou des activités physiques ou sportives en famille, elle s'entraîne plusieurs fois par semaine, elle participe au Marathon de Montréal, etc.
-

22. ÉLÈVE-ATHLÈTE MASCULIN D'ÂGE CADET AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES.

Conditions préalables :

Dans les conditions préalables pour cette catégorie, il est essentiel que l'élève ait une moyenne générale de 80% ou plus même si aucuns points n'y sont attribués.

Une autre condition préalable stipule que l'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Faire le portrait de la participation sportive et des performances de la candidate au niveau local et/ou régional (45%)

- Implication du candidat :
Ex. : Quels sports sont pratiqués, à quel niveau, à quelle fréquence, quels sont les résultats obtenus?
 - Décrivez-nous l'importance du ou des sports pour l'élèves
-

2 Démontrez un dossier exemplaire d'apprentissage et d'acquisition de compétences (30%)

- Décrivez le parcours de l'élève au niveau académique :
Ex : Quels sont ses résultats ? Quelles sont ses habitudes de travail ?
 - Comment se comporte-t-il en classe avec l'enseignant et ses camarades?
-

3 S'être impliqué personnellement dans les activités de son école (20%)

- Implication du candidat dans des activités et/ou comités de son école :
Ex : Président de son école, bénévoles lors d'activités/événements thématiques, etc
 - Démontrez-nous que cette personne se démarque par son implication, en plus de maintenir une moyenne de 80% et plus
-

4 Participer à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école (5%)

- Décrivez les participations sportives de la personne en dehors de son école :
Ex : Il pratique une ou des activités physiques ou sportives en famille, il s'entraîne plusieurs fois par semaine, il participe au Marathon de Montréal, etc.
-

23. ÉQUIPE PAR EXCELLENCE AU NIVEAU PRIMAIRE.

Conditions préalables :

L'équipe dans son ensemble doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'équipe remplit cette condition et que les élèves de cette équipe n'ont pas eu de manquement à l'éthique sportive au sein du groupe, dans leur sport et dans leur comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant au niveau local et/ou régional (50%)

- Énumérer les participations et les victoires remportées par l'équipe dans le réseau du sport étudiant
-

2 Participez activement au développement de sa discipline sportive de son milieu (35%)

- Dites-nous ce qu'on fait les membres de l'équipe pour collaborer au développement de la discipline :
Ex : Atelier auprès des plus jeunes, entraînent-ils une équipe junior, font-ils des levées de fonds pour participer à des compétitions ou des entraînements hors ville ?
 - Citez tous les exemples qui démontrent l'engagement des membres de cette équipe envers le développement et le rayonnement de leur discipline sportive
-

3 Démontrez la mise en place de règle et/ou de politiques favorisant la réussite académique des élèves-athlètes de l'équipe (15%)

- Dites-nous quelles sont les mesures mises en place pour vous assurer que les membres de l'équipe priorisent leur réussite académique :
Ex : Périodes d'études

24. ÉQUIPE FÉMININE DE DIVISION 4 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE.

Conditions préalables :

L'équipe dans son ensemble doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'équipe remplit cette condition et que les élèves de cette équipe n'ont pas eu de manquement à l'éthique sportive au sein du groupe, dans leur sport et dans leur comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant au niveau local et/ou régional (50%)

- Énumérer les participations et les victoires remportées par l'équipe dans le réseau du sport étudiant
-

2 Participez activement au développement de sa discipline sportive de son milieu (35%)

- Dites-nous ce qu'on fait les membres de l'équipe pour collaborer au développement de la discipline :
Ex : Atelier auprès des plus jeunes, entraînent-ils une équipe junior, font-ils des levées de fonds pour participer à des compétitions ou des entraînements hors ville ?
 - Citez tous les exemples qui démontrent l'engagement des membres de cette équipe envers le développement et le rayonnement de leur discipline sportive
-

3 Démontrez la mise en place de règle et/ou de politiques favorisant la réussite académique des élèves-athlètes de l'équipe (15%)

- Dites-nous quelles sont les mesures mises en place pour vous assurer que les membres de l'équipe priorisent leur réussite académique :
Ex : Périodes d'études
-

25. ÉQUIPE MASCULINE DE DIVISION 4 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE.

Conditions préalables :

L'équipe dans son ensemble doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'équipe remplit cette condition et que les élèves de cette équipe n'ont pas eu de manquement à l'éthique sportive au sein du groupe, dans leur sport et dans leur comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant au niveau local et/ou régional (50%)

- Énumérer les participations et les victoires remportées par l'équipe dans le réseau du sport étudiant
-

2 Participez activement au développement de sa discipline sportive de son milieu (35%)

- Dites-nous ce qu'on fait les membres de l'équipe pour collaborer au développement de la discipline :
Ex : Atelier auprès des plus jeunes, entraînent-ils une équipe junior, font-ils des levées de fonds pour participer à des compétitions ou des entraînements hors ville ?
 - Citez tous les exemples qui démontrent l'engagement des membres de cette équipe envers le développement et le rayonnement de leur discipline sportive
-

3 Démontrez la mise en place de règle et/ou de politiques favorisant la réussite académique des élèves-athlètes de l'équipe (15%)

- Dites-nous quelles sont les mesures mises en place pour vous assurer que les membres de l'équipe priorisent leur réussite académique :
Ex : Périodes d'études